

Commission du Dialogue sur le projet d'Aéroport : audition des élus du grand ouest le 26 février 2013

Les élus des principales collectivités membres du Syndicat mixte aéroportuaire sont, ensemble, auditionnés ce mardi 26 février après-midi par la Commission du dialogue sur le futur aéroport présidée par Claude Chéreau. Cette audition commune, en complément d'auditions individuelles, témoigne de leur volonté de défendre une vision partagée du développement des territoires de l'ouest de la France. Elle illustre la mobilisation conjointe de l'Etat, des collectivités et de la société civile pour apporter des éclairages politiques à la Commission du dialogue à quelques jours de la fin des auditions.

Cette audience prolonge les audiences individuelles et les audiences techniques qui ont déjà permis à la Commission d'entendre les parties prenantes. Tout au moins celles qui ont accepté de venir exposer leurs arguments et propositions... Tous les élus présents s'étonnent en effet que des opposants, l'ACIPA notamment, après avoir réclamé durant des mois plus de dialogue, aient boycotté la commission. Au cours de cette audition collective, chacun aura pu s'exprimer sur des sujets clefs qui, mis bout à bout, illustrent la cohérence et l'ambition du projet.

Les prises de parole auront été articulées comme suit :

- **Christian Galliard De Lavernée, Préfet de région** : mot d'accueil et rappel des positions stratégiques de l'Etat
- **Emmanuel BERTHIER, DATAR** : positionnement et enjeux européens du Grand Ouest
- **Jacques AUXIETTE, Président de la Région des Pays de la Loire** : place en Europe et enjeux internationaux des Pays de la Loire
- **Pierrick MASSIOT, Président de la Région Bretagne** : vision de l'aménagement du territoire de la Bretagne avec l'accent sur la complémentarité accessibilité aérienne et ferroviaire
- **Benoît CAILLIAU, Président du Ceser Pays de la Loire** : Présentation des avis du CESER de 1979 à 2012
- **Alain EVEN, Président du Ceser Bretagne** : expression de l'adhésion de la société civile bretonne à la réalisation de l'aéroport
- **Philippe GROVALET, président du Conseil général de Loire Atlantique** : conciliation développement-protection-valorisation : les enjeux agricoles et environnementaux / la desserte routière des territoires impactés par le projet d'aéroport

- **Gilles RETIERE, Président de Nantes Métropole** : structuration de la métropole Nantes-Saint Nazaire / les nuisances de bruit de Nantes Atlantique / le développement du sud-ouest de l'agglomération nantaise et du Sud Loire
- **Eric PROVOST, Maire-adjoint de Saint-Nazaire** : complémentarité économique aéroport-port-industrie et logistique industrielle
- **Yves METAIREAU, Maire de la Baule** : développement du littoral et l'impact touristique du futur aéroport
- **Daniel DELAVEAU, Maire de Rennes, ou son représentant G.JOUHIER** : relations Nantes-Rennes, pôle métropolitain Loire Bretagne
- **Patrick RIMBERT, Maire de Nantes** : Nantes, capitale européenne « verte » / le projet urbain nantais et le transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique
- **Conclusion par Jacques AUXIETTE** en tant que de président du comité de suivi stratégique : suivi du contrat de concession, engagement financier public maîtrisé (clause de retour à meilleure fortune, participations forfaitaires...)

Parmi les thématiques abordées, les élus ont insisté sur les points suivants qui sont détaillés dans le dossier joint :

Les enjeux et les impacts pour l'aménagement des territoires de l'Ouest de la France

- les Collectivités partenaires du projet aéroportuaire constatent que l'intervention de la Commission du Dialogue à cette phase de mise en œuvre du projet a permis des **échanges fructueux entre toutes les parties prenantes responsables qui ont accepté de venir exposer leurs arguments et propositions**
- les élus du grand ouest réaffirment leur soutien et leur détermination à la réalisation dans **une démarche de développement solidaire et ambitieux de leurs territoires**
- le projet d'aéroport s'inscrit dans une **stratégie globale d'aménagement du Grand Ouest et d'accessibilité à l'Europe, complémentaire des enjeux ferroviaires**
- l'aéroport bénéficiera aux habitants des 2 régions en développant la mobilité interrégionale et européenne et contribuera fortement au développement de l'emploi ainsi qu'à l'accueil des visiteurs et des touristes étrangers...

Un engagement public mesuré et maîtrisé avec une clause de retour à meilleure fortune.

- les conditions financières de l'opération conduisent à une participation limitée pour chacune des collectivités au regard de l'importance de l'investissement pour les territoires concernés ; la qualité du contrat de concession, qui se fait aux risques et périls d'AGO et qui intéresse les financeurs publics aux résultats potentiellement supérieurs au plan d'affaires de référence, permet d'envisager un remboursement à terme de cet engagement financier

Une opportunité de développement pour les territoires impactés par la réalisation de la future plateforme et pour le sud Loire concerné par le transfert tout à fait justifié.

- le transfert de l'aéroport constitue une opportunité de développer un projet de territoire équilibré et profitable aux populations, dans une logique de maîtrise de la périurbanisation, de rééquilibrage des bassins de vie, de développement d'un pôle d'emploi significatif

- la capacité de développement indispensable des trafics de l'aéroport du grand ouest est totalement incompatible avec un maintien sur le site de Nantes Atlantique dont la saturation est d'abord liée aux enjeux **de nuisances sonores et de compatibilité avec le projet urbain** de l'agglomération nantaise ; les habitants impactés, tolérants jusqu'à présent du fait du projet de transfert, ne comprendraient pas un retour en arrière et s'opposeraient à toute évolution des trafics

le transfert de l'aéroport constitue notamment une opportunité pour le développement du sud-ouest de l'agglomération nantaise, tant en matière d'habitat avec la suppression du Plan d'Exposition au Bruit, qu'en matière économique avec les opportunités offertes pour le développement du pôle industriel économique et le développement programmé de l'IUT Jules Verne ; le développement de la « ville durable » rend ce transfert incontournable **Le respect absolu de l'Etat de droit et de la démocratie avec le souci des élus d'un dialogue constat et responsable dans l'intérêt des populations concernées, des agriculteurs et dans le respect de l'environnement et des terres agricoles.**

- les procédures de Débat public initial, d'enquêtes, de consultation et de mise en concurrence ont été menées de façon transparente et juridiquement incontestable ; les collectivités sont attachées aux voies de la démocratie et du droit
- les maîtres d'ouvrage du projet, AGO et Etat, ont développé leur projet en garantissant la mise en œuvre des indemnisations et mesures compensatoires conformes aux textes en vigueur

Une stratégie ancienne d'aménagement et de développement des territoires dans le cadre des politiques contractuelles de l'Etat et des collectivités depuis 2004 qui trouvera son prolongement dans la définition d'un accord-cadre territorial sur la période 2014-2020 décliné dans un dispositif additionnel et spécifique au service des habitants des territoires impactés.

- les Collectivités regroupées au sein du SM Aéroportuaire se sont engagées en lien avec l'Etat dans la mise en place d'un programme exceptionnel d'accompagnement des territoires impactés, dans l'attente de l'impact de l'aéroport sur la fiscalité locale. Ce programme d'accompagnement pourra porter sur la valorisation environnementale, l'énergie, les mobilités et les déplacements, l'habitat, l'équipement et les services à la population ; le développement d'un projet agricole spécifique; les enjeux de développement économique, d'emploi, d'insertion... Il fera l'objet de l'accord-cadre territorial formalisé au 2ème semestre 2013 qui mobilisera les financements de l'Etat, des collectivités et des Fonds Structurels Européens et qui permettra aux élus des territoires d'apporter à leurs populations des réponses concrètes face aux conséquences de l'arrivée de l'aéroport.

Le dialogue, développé depuis l'engagement du projet avec les élus et les représentants des opposants respectueux de l'Etat de droit doit se poursuivre pendant sa mise en œuvre.

Les élus seront bien évidemment attentifs aux préconisations que le Gouvernement émettra après la remise du rapport de la Commission du Dialogue et prendront toute leur part dans leur mise en œuvre si elles relèvent de leurs compétences.

Rappel : Point presse à l'issue de l'audition à 18h à la Préfecture de Nantes, salle des audiences

Contact presse : 02 28 20 63 30